



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

-Un bail de dérogation avec la SARL CFC 17, pour le bâtiment 3 de l'hôtel d'entreprises de St Genis de Saintonge, d'une surface totale de 237,60 m².
Ce bail débutera le 1^{er} mars 2022 et se terminera le 28 février 2023. Le montant mensuel du loyer est de 700,92 € HT.

Fait à Jonzac,
Le 23 MAI 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex